

**MAIRIE D'AVANNE-AVENEY (25720)****CANTON DE BOUSSIÈRES****ARRONDISSEMENT DE BESANÇON****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 25 MARS 2011 À 19H30**

<u>Nombre de Membres</u>	<i>Date de convocation : 17/03/2011</i>
<i>En exercice : 16</i> <i>Absents : 2</i>	<i>Date d’Affichage : 28/03/2011</i>
<i>Présents : 14</i> <i>Votants : 14</i>	
<i>Procuration : 2</i>	

L’an deux mille onze, le vingt cinq mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d’Avanne-Aveney, régulièrement convoqué, s’est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre TAILLARD.

Présents : M. AUBRY P., Mme BINET I., M. DELMOTTE L., Mme ESSERT S., MM. GUILLOT T., JOUFFROY B., LEMAIRE R., MARTIN R., PARIS A., M. PERRIN Y., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., Mme POUDEVIGNE S., M. TAILLARD J.P.

Absent(s) représenté(s) : Mlle GERARD A., représentée par M. PARIS A.  
Mlle PEREIRA S., représentée par M. MARTIN R.

Secrétaire de Séance : M. SARRAZIN P.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE****COMPTES ADMINISTRATIFS 2010***01 – Compte administratif communal 2010**02 – Compte administratif assainissement 2010**03- Compte administratif AEP 2010 « Avanne »**04 – Compte administratif forêt 2010**05 – Compte Administratif CCAS 2010**06 – Reports des résultats 2010***BUDGETS PRIMITIFS 2011***01 – Subventions attribuées**02 – Fiscalité locale**03 – Budget primitif communal 2011**04 – Budget primitif assainissement 2011**05 – Budget primitif AEP 2011**06 – Budget primitif forêt 2011**07 – Budget primitif CCAS 2011**08 – Tarification pour les centres de loisirs**09 – Participation au raccordement à l’égout**10 – Tarification assainissement secteur de « La Belle Etoile »**11 – Tarification cantine-garderie scolaire**12 – Tarification frais de scolarisation au village***AMENAGEMENTS***01 – Travaux de sécurité sur voirie communale à proximité de la Saria**02 – Extension de la rue des Gravières : protocole d’accord présenté***URBANISME***01 – Recours à l’encontre de la délivrance d’un permis de construire par la commune :  
décision de la Cour d’Appel Administrative de Nancy***DIVERS***01 – Télé-sécurité pour la base nautique*

<b>I. COMPTES ADMINISTRATIFS 2010</b>
---------------------------------------

- I.1 – Compte administratif communal 2010**
- I.2 – Compte administratif assainissement 2010**
- I.3 – Compte administratif AEP 2010 « Avanne »**
- I.4 – Compte administratif forêt 2010.**
- I.5 – Compte administratif CCAS 2010**

Le Maire présente les résultats des cinq comptes administratifs 2010

En résumé, les comptes administratifs 2010 présentent les résultats suivants (en incluant les reports de 2009 vers 2010 et les restes à réaliser 2010) :

-	Compte communal 2010	: excédent de 704.855,72 €
-	Compte assainissement 2010	: excédent de 176.390,77 €
-	Compte eau potable 2010	: excédent de 141.653,20 €
-	Compte forêt 2010	: excédent de 15.372,76 €
-	Compte CCAS 2010	: excédent de 1.547,29 €

### **I.6 – Reports des résultats 2010**

#### **Délibération 2011/14 : Communal**

Sous la présidence de René MARTIN, le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le compte administratif Communal 2010, après avoir constaté la conformité avec les comptes de gestion du Percepteur.

Résultats du compte administratif 2010 (sans les RAR)

-	Excédents de fonctionnement	949.875,80 €
-	Déficit d'investissement	79.620,08 €
	Restes à réaliser en dépenses d'investissement	165.400,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats sur le budget primitif 2011 comme suit :

-	Report en recettes de fonctionnement au 002	704.855,72 €
-	Report en dépenses d'investissement au 001	79.620,08 €
-	Affectation en recettes d'investissement au 1068	245.020,08 €

#### **Délibération 2011/15 : Assainissement**

Sous la présidence de René MARTIN, le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le compte administratif Assainissement 2010, après avoir constaté la conformité avec les comptes de gestion du Percepteur.

Résultats du compte administratif 2010

-	Excédents de fonctionnement	231.466,87 €
-	Déficit d'investissement	55.076,10 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats sur le budget primitif 2011 comme suit :

-	Report en recettes de fonctionnement au 002	176.390,77 €
-	Report en dépenses d'investissement au 001	55.076,10 €
-	Affectation en recettes d'investissement au 1068	55.076,10 €

**Délibération 2011/16 : AEP « Avanne »**

Sous la présidence de René MARTIN, le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le compte administratif A.E.P. 2010, après avoir constaté la conformité avec les comptes de gestion du Percepteur.

## Résultats du compte administratif 2010

- Excédents de fonctionnement	81.885,04 €
- Excédents d'investissement	59.768,16 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats sur le budget primitif 2011 comme suit :

- Report en recettes de fonctionnement au 002	81.885,04 €
- Report en recettes d'investissement au 001	59.768,16 €

**Délibération 2011/17 : Forêt**

Sous la présidence de René MARTIN, le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le compte administratif Forêt 2010, après avoir constaté la conformité avec les comptes de gestion du Percepteur.

## Résultats du compte administratif 2010

- Excédents de fonctionnement	33.269,66 €
- Déficit d'investissement	17.896,90 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats sur le budget primitif 2011 comme suit :

- Report en recettes de fonctionnement au 002	15.372,76 €
- Report en dépenses d'investissement au 001	17.896,90 €
- Affectation en recettes d'investissement au 1068	17.896,90 €

**Délibération 2011/18 : CCAS**

Sous la présidence de René MARTIN, le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine le compte administratif CCAS 2010, après avoir constaté la conformité avec les comptes de gestion du Percepteur.

## Résultats du compte administratif 2010

- Excédents de fonctionnement	1.547,29 €
-------------------------------	------------

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats sur le budget primitif 2011 comme suit :

- Report en recettes de fonctionnement au 002	1.547,29 €
---	------------

<b>II. BUDGETS PRIMITIFS 2011</b>
-----------------------------------

**II.1 – Subventions attribuées**

- Amélioration logement	120 €
- Amicale "Guy Moquet"	100 €
- Association "Semons l'Espoir"	300 €
- CAUE	200 €
- Classe découverte (école 2011)	1.600 €
- Divers (non encore affectés)	7.200 €
- Le Liseron	300 €
- Les amis de Bellevaux	200 €
- Myopathes	100 €
- Prévention routière	80 €
- Ronde de l'espoir	300 €
- Vivre à Avanne CSLSJW	400 €
- Banque alimentaire Saint-vit	500 €
- De la fleur au fruit	200 €
- SAPAD	200 €

Vote du Conseil Municipal, à l'unanimité.

**Délibération 2011/19 : II.2 - Fiscalité locale**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux des 3 taxes communales pour 2011 (taux invariants depuis 2005) :

- Taux taxe d'habitation	12,07 %
- Taux taxe foncière	22,05 %
- Taux taxe foncière (non bâti)	22,80 %

**II.3 – Budget primitif communal 2011**

Le budget communal présenté, à hauteur d'environ 3.700.000 €uros permet de mobiliser environ 1.250.000 €uros pour les dépenses d'investissements ou d'équipements communaux.

Vote du Conseil Municipal, à l'unanimité.

**II.4 – Budget primitif assainissement 2011**

Le budget assainissement, d'environ 660.000 €uros, autorise environ 200.000 €uros pour des travaux ou investissements sur le réseau.

Vote du Conseil Municipal, à l'unanimité.

**II.5 – Budget primitif AEP 2011**

Le budget eau potable 2011, d'environ 280.000 €uros, concerne exclusivement le secteur d'Avanne ; il autorise environ 98.000 €uros d'investissements.

Vote du Conseil Municipal, à l'unanimité.

## **II.6 – Budget primitif forêt 2011**

Le budget, d'environ 70.000 €uros, mobilise l'essentiel de ses ressources pour assurer l'entretien et la gestion de la forêt, ainsi que des investissements concernant les plantations d'essences nouvelles ou la régénération dans les coupes antérieures.

Vote du Conseil Municipal, à l'unanimité.

## **II.7 – Budget primitif CCAS 2011**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, le budget CCAS 2011.

## **Délibération 2011/20 : II.8 – Tarification pour les centres de loisirs**

Les tarifs applicables aux centres de loisirs d'Avanne-Aveney, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, concernent aussi bien les centres de loisirs des petites vacances que les centres de loisirs d'été.

Pour les enfants dont les parents sont résidents sur la commune d'Avanne-Aveney les tarifs se définissent ainsi :

- 77 €uros par semaine avec fourniture du repas de midi
- 57 €uros par semaine sans la prestation de repas

Pour les autres enfants le tarif est majoré de 15 €uros par semaine.

Vote du Conseil Municipal, à l'unanimité.

## **Délibération 2011/21 : II.9 – Participation au raccordement à l'égout**

Le montant de la participation pour raccordement à l'égout est établi par décision du Conseil Municipal.

Depuis plusieurs années, son montant est égal à celui de la Ville de Besançon. Sachant que, par contrat, la commune reverse 50 % à la Ville de Besançon, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'aligner le montant de cette participation sur celui de la Ville de Besançon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit :

- droit principal      ⇒ ancien : 1.434,80 € TTC ⇒ nouveau : **1.449,57 € TTC**
- droit supplémentaire ⇒ ancien : 717,40 € TTC ⇒ nouveau : **724,79 € TTC**

## **Délibération 2011/22 : II.10 – Tarification assainissement secteur de la Belle Etoile**

Début 2001, un réseau d'assainissement public a été mis en place sur la commune d'Avanne-Aveney, dans le secteur ouest de La Belle Etoile.

Les effluents sont traités par les infrastructures du syndicat de Grandfontaine. Les frais de fonctionnement de ce service d'assainissement ainsi que les investissements sont supportés par la commune d'Avanne-Aveney.

En conséquence, chaque usager du service d'eau et d'assainissement du secteur de La Belle Etoile est astreint à régler à la commune d'Avanne-Aveney une redevance d'assainissement correspondante aux services rendus, le montant de cette redevance est identique à celui de tout usager de la commune d'Avanne-Aveney.

Considérant que cette partie du réseau n'a pas fait l'objet d'une délégation de service public pour l'affermage de l'assainissement, c'est donc la commune qui assure cette mission et facture aux usagers du secteur de la Belle Etoile la redevance d'assainissement calculée au prorata des m<sup>3</sup> d'eau potable consommés, établi à partir des index des relevés de compteur d'eau potable, fournis par le Syndicat du Val de l'Ognon, qui dessert ce secteur.

Le montant unitaire par m<sup>3</sup> de la redevance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 s'établit à 1,48 €uros net.

Le montant du service fera l'objet d'une réactualisation annuelle établie sur la base des évolutions du coût de l'assainissement pour les autres secteurs du village.

Vote du Conseil Municipal, à l'unanimité.

### **Délibération 2011/23 : II.11 – Tarification cantine-garderie scolaire**

Le Maire rappelle au Conseil que le coût d'achat brut d'un repas est actuellement de 3,74 €uros ; les charges annexes qui s'ajoutent à la fourniture concernent la rémunération de cinq agents communaux, sur la base d'un horaire journalier d'environ 2h30, auxquelles il convient d'ajouter tous les frais d'entretien, de chauffage, les fluides et l'amortissement des infrastructures.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 des tarifs suivants :

- un repas vendu au tarif de 4.10 €uros
- un service de garderie au tarif de 1.35 €uros

Afin de garantir une parfaite transparence des tarifs, le service cantine-garderie du midi est facturé aux parents à hauteur de 5.45 €uros, puisqu'il n'existe pas d'option « cantine seule », car il a été décidé de ne pas proposer une vente de repas seule aux enfants, pour des raisons d'organisation et de sécurité.

En parallèle, un service de garderie seul est proposé le matin, le midi et le soir au tarif de 1.35 €uros pour chaque prestation.

On notera que l'accroissement moyen du coût de ce service, calculé par référence à septembre 2009, reste inférieur à 1,5 % par an.

### **Délibération 2011/24 : II.12 – Tarification frais de scolarisation au village**

Cette participation versée par les communes dans lesquelles résident les enfants qui sont scolarisés à l'école du village, est établie sur la base d'une estimation des coûts de scolarité résultant de l'accueil de ces enfants. La dernière régularisation de ce montant a été appliquée à partir de septembre 2009.

Décision est prise, à l'unanimité, de réactualiser cette somme à hauteur de 3 % à partir de septembre 2011, soit environ 1,5% par année.

En conséquence le tarif à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011 sera de :

- 351,42 €uros pour un élève du primaire
- 889,67 €uros pour un élève de maternelle

### III. AMENAGEMENTS

#### III.1 – Travaux de sécurité sur voirie communale à proximité de la Société Saria

Faisant suite aux aménagements routiers, à proximité de la commune de Beure, la voie commune « rue de Beure » fait l'objet d'un trafic automobile intense qui a donné naissance à de nombreux accidents dans le virage de la Saria et constitue une source de danger permanent pour les personnels de cette société lorsqu'ils effectuent des manœuvres de véhicules pour l'accès au bâtiment.

En conséquence, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, à titre de mesure préventive de sécurité de localiser une zone de circulation à vitesse réduite à proximité des bâtiments de la Société Saria et dans le virage proche : vitesse de circulation limitée à 30 km/h.

En parallèle, la Société Saria est invitée à modifier le dispositif de feux tricolores situé sur la voie publique, en face des bâtiments, afin de les mettre en conformité avec le permis de construire délivré par la commune cela conduira à bloquer la circulation pendant la période de mouvement des camions et libérer la circulation dans toutes autres situations.

#### **Délibération 2011/25 : III.2 – Extension de la rue des Gravieres : protocole d'accord présenté**

##### **Historique**

Depuis plusieurs années, Mr Mura, propriétaire de terrains urbanisables dans le secteur de « La Planche au Marc » a sollicité la commune afin que se prolonge la rue des Gravieres ainsi que les réseaux y afférent, condition préalable à l'urbanisation du secteur. A l'issue de multiples débats et contestations diverses, Mr Mura a consenti à admettre que préalablement à la création de cette extension de voirie par la commune, il convenait qu'il accepte de vendre à la commune le terrain d'assiette de cette voirie dont il était propriétaire.

Mr Mura avait validé un compromis de vente de terrain à la commune le 20 février 2010 et il avait par ailleurs accordé un accès immédiat à la commune pour réaliser, sur ce terrain, une extension de voirie, inscrite au PLU communal, dont les travaux ont débuté en septembre conformément aux termes du compromis signé avec lui.

Le 14 octobre, à quelques jours de la cloture du chantier, Mr Mura a contesté l'altimétrie de la future chaussée en regard de l'accès à son habitation et il a ensuite interdit, le 15 octobre, l'accès au terrain pour la suite des travaux engagés par la commune, bloquant ainsi l'aboutissement du projet.

- a) Le 27 octobre, un protocole d'accord n°1 a été présenté à Mr Mura ; Il apportait une réponse exacte à sa requête et conduisait à reprendre l'altimétrie de la chaussée communale au droit de l'accès à son habitation. Aucune réponse n'a été transmise, en regard de cette proposition faite à Mr Mura.
- b) Sur requête de Mr Pavesi, expert mandaté par la compagnie d'assurance de Mr Mura, une réunion a été organisée sur le site, le 25 novembre, pour recueillir les propositions de Mr Mura : étaient présents :

Mr Pavesi, Mr Mura, Mr Aubry, Mr Paris, Mr Martin, Mr Taillard, l'expert de l'assureur communal MMA, le responsable de MMA, le géomètre et le responsable de Roger Martin, entreprise en charge du chantier communal.

Le protocole n°2 reprenait fidèlement les accords établis oralement sur le site à l'issue de la réunion du 25 novembre (voir compte rendu du Conseil Municipal du 10/12/2010).

Mr Pavesi, expert mandaté par la compagnie d'assurance de Mr Mura, et conseil de ce dernier pour conduire le dialogue avec la municipalité a confirmé le 9 décembre 2010 que Mr Mura ne souhaitait pas valider ce protocole n° 2, après avoir confirmé que ce projet de protocole avait bien été établi en réponse exacte à la demande de Mr Mura, et sans motif exprimé.

En conséquence, le conseil municipal réuni le 10 décembre 2010, a mandaté le maire pour prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de la zone de chantier et la préservation des aménagements en cours de réalisation sur cette extension de la rue des Graviers, considérant qu'il était vain de prolonger un processus de dialogue sans perspective, engagé le 15 octobre, et qui n'avait que trop duré.

### **Evolutions récentes**

Par courrier reçu en mairie le 16 février 2011, Mr Devevey, avocat intervenant pour le compte de Mr Mura, a transmis un courrier en mairie par lequel il précise qu'il a conseillé à son client, Mr Mura, « de signer le projet de protocole d'accord qui lui est somme toute favorable » projet de protocole d'accord n° 2 présenté par la commune début décembre à Mr Mura.

### **Proposition de décision municipale**

Prenant acte des conséquences résultant de cette interruption du chantier communal, pour extension de la rue des Graviers, il apparait souhaitable de solder un litige qui n'a que trop duré.

En conséquence, un projet de protocole n° 3, copie du protocole n° 2 réactualisé dans ses termes chronologiques, a été présenté à Mr Mura fin février 2011.

Observant que ce projet de protocole n° 3 a été validé par Mr Mura à la mi-mars, le Conseil Municipal, par 12 pour, 2 contre et 1 abstention (M. Taillard J.P. ne prenant pas part au vote), entérine ce protocole d'accord n° 3 et autorise le maire à engager les travaux y afférent dans le cadre d'un avenant n°2, au marché confié à la société Roger Martin d'un montant de 11 210,80 €uros HT..

## **IV. URBANISME**

### **IV.1 – Recours à l'encontre de la délivrance d'un permis de construire par la commune : décision de la Cour d'Appel Administrative de Nancy**

La commune avait délivré un permis de construire à la société Codi France en janvier 2009 concernant la réalisation d'une supérette sur la zone d'activités du « Champ du Noyer ».

L'Association « Entraide Citoyenne » avait contesté la légalité de la délivrance de ce permis de construire devant le Tribunal Administratif de Besançon. Par décision en date du 1<sup>er</sup> avril 2010, le Tribunal Administratif de Besançon a rejeté, simultanément, la requête de l'Association, ainsi que celle du représentant du Syndicat des copropriétaires de l'espace commercial d'Avanne.



En juillet 2010, l'Association « Entraide Citoyenne » a engagé un recours en appel auprès de la Cour d'Appel Administrative de Nancy à l'encontre de la délivrance du permis de construire par la commune.

Par décision en date du 14 mars 2011, la Cour d'Appel Administrative de Nancy a décidé :

- a) « *La demande présentée par l'Association « Entraide Citoyenne » devant le Tribunal Administratif est rejetée* »
- b) « *L'Association « Entraide Citoyenne » versera une somme de 1.000 Euros à la commune d'Avanne-Aveney et une somme de 1.000 Euros à la société Codi France au titre de l'article 731-1 du code de justice administrative.* »

## V. DIVERS

### **Délibération 2011/26 : V.1 – Télé-sécurité pour la base nautique**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote pour une prestation de télé-sécurité, concernant la base nautique, qui sera assurée par la Société Cyclop pour un montant de 49 Euros TTC par mois.

### **ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE**

**Délibération 2011/14** : *Vote CA et reports des résultats 2010 : communal*

**Délibération 2011/15** : *Vote CA et reports des résultats 2010 : assainissement*

**Délibération 2011/16** : *Vote CA et reports des résultats 2010 : AEP « Avanne »*

**Délibération 2011/17** : *Vote CA et reports des résultats 2010 : forêt*

**Délibération 2011/18** : *Vote CA et reports des résultats 2010 : CCAS*

**Délibération 2011/19** : *Fiscalité locale*

**Délibération 2011/20** : *Tarifification pour les centres de loisirs*

**Délibération 2011/21** : *Participation au raccordement à l'égout*

**Délibération 2011/22** : *Tarifification assainissement secteur de la Belle Etoile*

**Délibération 2011/23** : *Tarifification cantine-garderie scolaire*

**Délibération 2011/24** : *Tarifification frais de scolarisation au village*

**Délibération 2011/25** : *Extension de la rue des Graviers : protocole d'accord présenté*

**Délibération 2011/26** : *Télé-sécurité pour la base nautique*

***L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h15.***